

## 1. Identification

**Identificateur de produit**                    **Worthington Petroleum Based Tinning Soldering Flux**

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit**                                WC017

**Usage recommandé**                         Soldering flux.

**Restrictions d'utilisation**                 Aucuns connus.

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Fabricant/fournisseur**                    Worthington Industries Incorporated

**Adresse**                                         200 Old Wilson Bridge Road  
Columbus, OH 43085  
États-Unis

**Courrier électronique :**                    cylinders@worthingtonindustries.com

**Numéro de téléphone :**                    866-928-2657

**CHEMTREC - 24 heures:**

**Within US and Canada**                    800-424-9300

**Outside US and Canada**                 +1 703-741-5970 (les appels à frais virés sont acceptés)

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques**                         Non classé.

**Dangers pour la santé**                    Corrosion cutanée/irritation cutanée                    Catégorie 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire                    Catégorie 1

**Dangers environnementaux**            Dangereux pour le milieu aquatique, danger                    Catégorie 2  
aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à                    Catégorie 2  
long terme

**Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**                 Danger

**Mention de danger**                         Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas respirer la poussière/fumée. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Recueillir le produit répandu.

**Stockage**

Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers**

Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Pétrolatum		8009-03-8	≤ 79
Étain		7440-31-5	≤ 5
Chlorure de zinc		7646-85-7	≤ 16

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

#### Contact avec la peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Consulter immédiatement un médecin.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque des lésions cutanées permanentes (cicatrices). Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique. Une exposition peut aggraver des troubles respiratoires, pulmonaires ou rénaux préexistants. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### Risques d'incendie généraux

Le produit brûlera dans un incendie. Libérera de petites quantités de HCl lors de sa décomposition.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Neutraliser avec du carbonate de sodium ou de soude. Diluer avec une grande quantité d'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne pas déverser aux égouts.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées et les poussières. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Entreposer sous la température de fusion. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m3	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	1 mg/m3	Fumées.
	TWA	2 mg/m3	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	TWA	1 mg/m3	Fumées.
Étain (CAS 7440-31-5)	TWA	2 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Utiliser un respirateur lorsque l'évacuation ou la ventilation locale n'est pas adéquate pour tenir les niveaux d'exposition sous la LEMT. Un respirateur à adduction d'air peut être requis dans un espace clos. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence** Pâte jaune brunâtre moyenne.

**État physique** Semi-solide.

**Forme** Pâte.

**Couleur** Marronâtre. Jaune.

**Odeur** Légère odeur de pétrole.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** 60 °C (140 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** 204.4 °C (400.0 °F)

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Brûle en cas d'incendie.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0.87 (H2O = 1)
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.87

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur. Températures supérieures au point de fusion. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Chlore Térébenthine. Potassium. Cyanures.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Chlore Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les concentrations élevées de poussière et fumées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.
<b>Contact avec la peau</b>	Entraîne des brûlures à la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Entraîne des brûlures aux yeux.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque des lésions cutanées permanentes (cicatrices). Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
-----------------------	---

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Orale</i>		
DL50	Souris	350 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Entraîne des brûlures à la peau.	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Non un sensibilisateur de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Peut causer des lésions pulmonaires retardées.

**Autres informations** Une exposition peut aggraver des troubles respiratoires, pulmonaires ou rénaux préexistants.

## **12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Huître américaine ou de l'est (Crassostrea virginica)	0.1511 - 0.2782 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.101 - 0.197 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**Mobilité dans le sol** Supposé légèrement à moyennement mobile dans les sols.

**Autres effets nocifs** Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

## **13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## **14. Informations relatives au transport**

### **TMD**

**Numéro ONU** UN1840

Worthington Petroleum Based Tinning Soldering Flux

912954 Version n°: 01 Date de révision: - Date de publication: 09-Juin-2016

SDS Canada

6 / 8

**Désignation officielle de transport de l'ONU** CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION  
**Classe de danger relative au transport**  
**Classe** 8  
**Danger subsidiaire** -  
**Groupe d'emballage** III  
**Dangers environnementaux** Oui  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

**UN number** UN1840  
**UN proper shipping name** Zinc chloride solution  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 8  
**Subsidiary risk** -  
**Label(s)** 8  
**Packing group** III  
**Environmental hazards** Yes  
**ERG Code** 8L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### IMDG

**UN number** UN1840  
**UN proper shipping name** ZINC CHLORIDE SOLUTION  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 8  
**Subsidiary risk** -  
**Label(s)** 8  
**Packing group** III  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** Yes  
**EmS** F-A, S-B  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	09-Juin-2016
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.
<b>Références</b>	EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.